



PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 9 juillet 2020 -

Etai^{ent} présents :

M. BAILLON, Mme DURRANS, Mme ONG VAN CUNG, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, M. KATUSZEWSKI, M. LABARBE, M. LE BOURDONNEC, Mme MELLAC, Mme SION-JENKIS, M. ARCELIN, M. FEYTOUT, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU, Mme AUDEBERT, M. BARROS, Mme BERNUS, M. DAGNEAU, Mme FRAISE, M. HELVERT, Mme LUIJTEN, Mme ROUX-LABAT.

Etai^{ent} représentés :

M. CASENAVE, Mme LAURENT, M. PICHON, Mme ROUMANOS, Mme LESPINET-NAJIB.

Etai^{ent} invités :

Mme LE COZ THOUVAIS, Mme MIRAS, M. BORDERIE, M. ERTLE, M. VALAT.

Mme Mellac ouvre la séance à 09h00.

Nombre de membre présents	21
Nombre de membres représentés	5

Mme Mellac informe la CFVU du taux de réussite de 91,5%, au plan national, pour la promotion 2020 du baccalauréat. Cela représente environ 100 000 bacheliers supplémentaires qui devront être accueillis dans les établissements d'enseignement supérieur. Les établissements s'inquiètent pour l'accueil de cet afflux d'étudiants supplémentaires et sont en attente de moyens complémentaires par le Ministère.

I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 juin 2020

En l'absence de remarques, Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	25
Abstention	1

➡ La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 25 juin 2020.

II/ PRESENTATION DE L'ACCUEIL DES ETUDIANTS ETRANGERS

M. Ertlé revient brièvement sur le partenariat entre l'UBM et GSU voté à l'occasion de la CFVU du 25/06. Il reconnaît que si l'UBM est conventionnée avec des établissements de pays ne partageant pas la même conception des droits de l'homme que nous, il pense que ces conventions constituent le moyen de maintenir une coopération avec ces établissements afin d'éviter leur isolement. Un affichage au grand jour de l'opposition de l'UBM à la politique du gouvernement turc risquerait de mettre fin à ce partenariat avec Galatasaray. En revanche, il se propose d'élaborer avec le VP RI recherche Apostolos Lampropoulos un texte pour diffusion interne qui précisera la position de l'établissement concernant les relations avec des établissements situés dans des Etats où les droits de l'homme ne sont pas respectés.

Mme Ong Van Cung partage cette position et l'intérêt d'une forte présence de la francophonie en Turquie.

M. Ertlé expose son objectif de développer l'internationalisation des formations de l'UBM, il indique notamment que la part des étudiants concernés par la mobilité internationale est inférieure à 5%. Pour atteindre cet objectif dans le cadre de la nouvelle offre de formation, il prône un renforcement de la coopération entre les services ainsi que l'information des étudiants sur les dispositifs de mobilité, en particulier sur les conditions financières et matérielles. Il souhaiterait initier une réflexion sur les façons d'intégrer réellement une dimension internationale dans la nouvelle maquette (semestres ou stages obligatoires à l'étranger, participation à des colloques internationaux, mobilités hybrides en préparation à une mobilité présentielle, courts séjours, écoles d'été, année d'assistantant, etc.)

M. Borderie ajoute quelques points d'amélioration et leviers de développement pour l'internationalisation des formations :

- Collecte des notes des étudiants en mobilité entrante (trop chronophage : l'outil et la procédure doivent évoluer),
- Logement étudiant,
- Stages à l'étrangers (encore trop confidentiel),
- Mobilité des doctorants.

Mme Rahou s'enquiert de la position de l'UBM quant à l'accueil des mobilités hors programme et fait état d'informations restrictives diffusées par l'Université de Bordeaux.

M. Ertlé répond que si les conditions sanitaires le permettent, les étudiants seront accueillis sur un mode présentiel. L'Université de Bordeaux a adopté un scénario plus hybridé pour ses étudiants ;

M. Borderie indique que la DRI clôturera actuellement l'année universitaire. Il précise que les mobilités se sont déroulées relativement bien malgré un contexte sanitaire compliqué et qu'elles ont nécessité un accompagnement et une mobilisation accrue par le personnel de la DRI.

Pour ce qui concerne l'accueil des étudiants étrangers à la rentrée 2020, il précise que l'UBM se conforme aux directives gouvernementales et se prépare pour assurer leur accueil en présentiel.

La DRI se veut toutefois très prudente dans sa communication aux étudiants pour la prochaine rentrée et annonce une mise en œuvre mixte des enseignements. Plusieurs dispositifs seront reconduits pour l'accueil des étudiants internationaux comme le bureau d'accueil international, l'erasmus day ainsi que le développement du parrainage par des étudiants locaux.

Pour le 1^{er} semestre, les prévisions d'effectifs des programmes d'échanges sont à la baisse. Des annulations et report sont déjà enregistrés et le profil des étudiants entrants sera très majoritairement européen. Beaucoup d'états non européens lèvent progressivement leurs restrictions, cependant les candidats à la mobilité sont confrontés à de nombreux problèmes matériels : délivrance de visa, fluctuation des prix des billets d'avion...

Pour ce qui concerne la mobilité sortante, plusieurs destinations comme le Canada ou les USA ne seront pas autorisées au moins au semestre 1.

III/ MISE EN PLACE DE LA COMMISSION VIE ETUDIANTE (CVIE)

M. Dagneau indique que les observations émises lors de la CFVU du 25/06 et le travail réalisé en bureau ont permis d'améliorer significativement le texte.

Sur la composition de la CVIE, le principe de parité étudiants/non étudiants est réaffirmé avec une représentation des étudiants issus de toutes les composantes. Intégration d'un représentant de la Région Nouvelle-Aquitaine. Pour les membres avec voix consultative, intégration d'un représentant de la Direction de la Scolarité en complément des autres services support.

Pour ce qui concerne le fonctionnement de la CVIE, il rappelle que celle-ci rend un avis consultatif sur la répartition des fonds CVEC. Celle-ci présentera régulièrement ses travaux devant la CFVU ainsi qu'un bilan moral et financier devant le CA. Il exprime également son souhait de renforcer la communication sur l'utilisation des fonds CVEC.

Il présente brièvement le calendrier prévisionnel des réunions de la CVIE et insiste sur la convocation de celle-ci pour le 16/07 afin de réaliser le bilan des fonds CVEC restants et de déterminer leur utilisation entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Il ajoute que l'aide sociale aux étudiants a explosé pendant la période de confinement et que la dotation CVEC d'environ 59€/étudiant est plus élevée que la prévision inscrite budget initial. Cette dotation sera donc bienvenue pour abonder l'enveloppe aide sociale.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

➡ La CFVU approuve la composition fonctionnelle et les statuts de la CVIE.

IV/ REGLEMENT DES ETUDES

Mme Mellac signale que la modification essentielle porte sur l'intégration au règlement du dispositif « évaluation continue intégrale » dans la section 4.2. Cette intégration a entraîné des modifications de contenus relatifs aux sessions d'examens en page 3, et à la réorientation en page 10.

Elle rappelle que les équipes pédagogiques sont appelées à fournir 2 scénarii de modalités de contrôle des connaissances (MCC), l'un en présentiel et l'autre en distanciel. Si les modifications envisagées sont mineures, les adaptations pourront être mentionnées directement sur la feuille du fichier excel. En cas de modifications plus conséquentes, il est préconisé d'explicitier ces MCC adaptées sur une autre feuille du fichier excel en respectant le même format.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

➡ *La CFVU approuve le règlement des études qui entrera en vigueur au 1er septembre 2020.*

VII/ QUESTIONS DIVERSES

Mme Mellac présente le calendrier prévisionnel des prochaines séances de la CFVU :

24 septembre 2020

01 octobre 2020

22 octobre 2020

19 novembre 2020

17 décembre 2020

Calendrier du Bureau :

15 octobre 2020

12 novembre 2020

M. Le Bourdonnec demande à ce que ces séances figurent sur le calendrier du BV.

Mme Ong Van Cung demande une simplification de la procédure pour la création des enseignements sur e-campus qui nécessite des enseignants la création d'un bon Rita.

Plusieurs enseignants considèrent cette procédure relativement simple et efficace.

M. Feytout répond en sa qualité d'administrateur de la plateforme. Il lui paraît difficile de simplifier plus la demande, car la création des enseignements suppose la collecte de plusieurs données dont l'identification de l'enseignement et du diplôme associé.

Mme Sion-Jenkis et M. Le Bourdonnec font part de leur inquiétude pour la rentrée universitaire. Ils demandent si des formations seront organisées à la rentrée pour les enseignants-chercheurs sur le nouvel outil de visio Zoom.

Mme Sion-Jenkis insiste sur un cadrage des enseignements en ligne et des exigences attendues par l'établissement. De son point de vue, cette mise en ligne ne peut pas se limiter à la publication d'une simple bibliographie. Elle s'interroge sur la mise en œuvre du télé travail pour les enseignants, ce qu'ils peuvent faire et ne pas faire (ex : proposer une visio à 20h00 à leurs étudiants).

M. Le Bourdonnec expose la nécessité d'anticiper une bascule brutale des enseignements à distance afin de prévenir les difficultés matérielles (ordinateur et connexion) des enseignants, étudiants et Biatts. Les conditions d'enseignement et d'études supposent des conditions de travail satisfaisantes.

M. Arcelin partage cette même inquiétude et explique le système D qui a été déployé pour assurer la poursuite du service. Il évoque la possible utilisation de la prime Covid pour acheter du matériel aux personnels.

Mme Mellac entend cette inquiétude et assure de l'accompagnement du pôle innovation pour le nouvel outil zoom. Elle se déclare dubitative quant à la diffusion d'un cadrage strict auprès des enseignants ;

une telle diffusion ayant généralement un caractère contre-productif. Elle s'engage cependant à proposer des préconisations qui pourraient intégrer le plan de continuité pédagogique.

Mme Durrans fait état de la situation à l'antenne d'Agen. L'Université de Bordeaux, propriétaire des locaux, mettrait en avant sa responsabilité pour limiter l'accès aux locaux selon les modalités qu'elle a établi. Ainsi, les étudiants UBM de l'antenne d'Agen ne pourrait pas bénéficier de mêmes conditions d'enseignement en présentiel que ceux de Pessac. Elle sollicite l'intervention de l'équipe de direction sur ce dossier.

Mme Mellac se déclare sensible à la situation de l'antenne d'Agen et indique que l'équipe va se rapprocher de ses homologues de l'UB pour trouver une solution.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 11H06.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

A stylized red signature that reads "Signé" in a cursive, italicized font.

Lionel LARRE